

L'ÉDITO

Notre maison brûle... quelles solutions dans nos territoires ?

Inondations, canicules, pénuries d'eau, épuisement des ressources, artificialisation des sols, effondrement de la biodiversité, etc. Les défis écologiques interrogent et appellent à radicalement repenser notre façon d'habiter et de concevoir notre environnement pour limiter notre impact et faire face aux changements.

Comment transformer nos façons de vivre et aménager nos territoires tout en permettant à chacune et chacun de se loger, d'accéder aux services, de se déplacer, de travailler, de se divertir sans injonctions contradictoires ?

De la construction à l'urbanisme, de la mobilité à notre façon de produire, de l'agriculture à l'énergie, de notre confort à notre lien à la nature, de l'aspiration individuelle au besoin collectif... La tâche peut paraître titanesque, tant nos modes de vie actuels semblent immuables, enracinés jusque dans nos imaginaires.

Quid du rêve de la maison individuelle avec son carré de jardin, de la voiture et des infrastructures routières qui rendent ce rêve possible, des grands centres commerciaux où l'on peut tout trouver d'ici et surtout d'ailleurs, tout de suite et maintenant ?

D'autres modèles sont pourtant possibles. Ils se développent au quotidien sur nos territoires. Des modèles qui prennent en compte les risques climatiques, les besoins de décarbonation ou de sobriété foncière, et la préservation de la biodiversité. Des modèles qui portent aussi l'espoir de poser les fondations d'une société plus juste, plus solidaire et plus désirable. Car en habitant l'espace, en façonnant notre environnement, nous ne décidons pas que notre cadre de vie, nous définissons aussi notre façon de faire société.

C'est pourquoi, en cette Journée internationale de l'environnement, *Nice-Matin* s'associe à Sparknews et 51 autres titres de la presse quotidienne régionale pour, ensemble, explorer les initiatives qui repensent déjà nos territoires, réinventent nos lieux de vie, réorganisent nos activités au plus près de chez nous. Pour, ensemble, donner à voir et permettre d'envisager d'autres façons d'habiter demain.



« La tâche peut paraître titanesque, tant nos modes de vie actuels semblent immuables, enracinés jusque dans nos imaginaires »

« Faire cohabiter la nature et les citadins »

Jacqueline Osty, paysagiste, pense une ville résiliente face aux bouleversements climatiques, qui peut aussi accueillir le spectacle des saisons.

Paysagiste à la tête de l'agence Osty et associés, Jacqueline Osty a conçu de nombreux parcs et jardins (Amiens, Lyon, Nantes...). Elle est lauréate du Grand prix national du paysage en 2005 et 2018, et du Grand prix de l'urbanisme en 2020. À travers la conception de parcs et jardins, elle repense l'accès à la nature en ville et crée des environnements urbains plus sains et écologiques : sols vivants, zéro arrosage, pas de produits phytosanitaires...

En tant que paysagiste, quel regard portez-vous sur l'évolution du développement urbain de ces 40 dernières années ?

À mes débuts dans les années 1970-80, les architectes concevaient les fameuses « villes nouvelles » autour de Paris, et après, ils nous appelaient, nous paysagistes, pour aménager les espaces restants. Mais aujourd'hui, la question du paysage se pose en amont. C'est un changement significatif. La notion d'espace public a elle-même beaucoup évolué : auparavant, on tournait le dos aux éléments naturels voire on s'en protégeait, en construisant des routes sur les rivières. Aujourd'hui, cette nature est vue comme une richesse et mise en valeur. Une rivière, c'est une pépite désormais pour une ville ! L'espace public n'est plus seulement pensé comme fonctionnel ou marchand ; on attend de lui qu'il apporte aussi un certain bien-être.

Notre rapport à la nature a-t-il lui aussi changé ?

Absolument. Longtemps, la nature est restée en dehors des villes, notamment parce qu'on la craignait. Les plantes étaient vues comme des mauvaises herbes, les forêts et les marais comme maléfiques. Mais depuis la prise de conscience

que la planète est en danger, on observe un retour de la nature en ville et des politiques de reverdissement des centres urbains. Avec le Covid, avec le changement climatique, le besoin de nature en ville, source de confort et d'apaisement, se



(Photo Arnaud Duboys Fresney)

fait en outre de plus en plus pressant. Les lieux naturels et la biodiversité qu'ils abritent sont enfin considérés comme attractifs et vus avec un regard bienveillant.

Quels sont les nouveaux défis à relever dans l'aménagement des paysages urbains en raison du réchauffement climatique ?

On ne peut plus aménager, tracer, planter sans la conscience des dangers qui menacent les territoires et sans être économe de leurs ressources. Le choix des essences, la gestion de l'eau, les continuités biologiques : tous ces impératifs de l'écologie sont désormais pris en compte le plus possible dans chaque projet. L'objectif

ZAN (zéro artificialisation nette) nous oblige par ailleurs à densifier la ville sur elle-même. Mon métier consiste à anticiper l'avenir de la ville compte tenu des nouveaux enjeux. Cela implique de préparer un socle vivant susceptible d'accueillir à la fois

la végétation et la ville de manière pérenne. C'est un travail invisible mais nécessaire et vertueux.

Justement, comment faire cohabiter la nature et les citadins sur un même territoire ?

Il faut trouver le juste milieu, l'équilibre afin de concilier les différents usages et limiter les conflits possibles. Les gens ont besoin d'échanger, de circuler, de créer du lien ; certains lieux naturels ont besoin de calme et ne peuvent être piétinés. De même, les humains ont besoin d'un éclairage nocturne pour leur sécurité mais la faune a besoin de trames noires. Il ne s'agit pas de tartiner du vert partout, mais d'opérer les bons choix en amont pour créer des espaces naturels en ville qui soient beaux, durables, adaptés à l'âme des lieux, et qui jouent un vrai rôle au service des habitants.

Vous avez conçu des projets très variés (le parc zoologique de Vincennes, les boulevards du centre de Chartres, l'écoquartier de Rouen). Quelles sont les conditions nécessaires pour la réussite de tels projets ?

Il faut avant tout une volonté

politique forte, afin de faire atterrir dans le sol les grands discours. Je suis confiante car un nombre croissant de maires ont désormais conscience qu'ils n'ont plus le choix, qu'ils doivent repenser leur ville pour la rendre plus résiliente face aux bouleversements sociaux, économiques, climatiques et culturels actuels. Mais cela prendra du temps.

La question de l'aménagement des zones d'activités en périphérie des villes est notamment cruciale. Pensez-vous que l'on puisse y recréer du lien à la nature ?

C'est complexe mais c'est possible ! Pour renaturer ces espaces bitumés et y ramener du beau et du vivant, il faut d'abord retrouver leurs qualités intrinsèques (relief, eau, sol), qui ont été trop longtemps niées. Il n'y a pas de recette unique : c'est le territoire et son héritage géographique, social et culturel qui nous donnent les clés de sa transformation. En réalité, c'est là encore du bon sens.

PROPOS RECUEILLIS PAR
LAURE DE CHARETTE,
MIDI LIBRE

Drôme : ils veulent créer une Sécurité sociale de l'alimentation

À Dieulefit, des citoyens veulent créer un dispositif pour permettre à chacun, fortuné comme précaire, d'avoir accès à des aliments de qualité. Le projet devrait voir le jour fin 2024.

A cheter des tomates goûteuses, un bout de fromage ou un filet de poisson sans être bloqué par son porte-monnaie. Voilà le principe de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), un concept expérimenté un peu partout en France et bientôt à Dieulefit (Drôme). Un collectif, composé de deux salariés et d'une quarantaine de bénévoles actifs, travaille sur la question.

« On aurait des bureaux ouverts au public et une grille qui indiquerait qu'avec tel revenu, la cotisation est de tant, explique Julie Yon, membre du collectif de la SSA. Ça débloquent une allocation à dépenser dans des lieux conventionnés : dans des boutiques de producteurs, chez des paysans ou des artisans, par exemple. »

Les plus démunis auraient

une cotisation plus faible que leur allocation, et inversement pour les plus fortunés, de façon à créer un système équilibré. « Chacun pourrait manger de façon digne. » Quel serait l'avantage pour ceux qui cotisent plus ? « Ils participeraient à un autre modèle de société et se protégeraient eux aussi, en cas de chômage ou de maladie par exemple. »

« Derrière, il y a l'idée de transformer notre modèle de production »

Soutenu par la Ville et la communauté de communes, le collectif a mené une expérimentation sous forme de marché (lire par ailleurs).

« Pour nous, celle-ci a toujours été provisoire. » En avril dernier, un Comité local de l'alimentation a été créé. Il se consacrera à la SSA. « On



Photo Collectif de la Sécurité sociale de l'alimentation

Les 22 bénévoles du Comité local de l'alimentation construisent ensemble le projet.

a choisi 22 personnes représentatives de la société, selon des critères d'âge, de genre, de revenus, de composition du foyer ou encore d'ancienneté sur le territoire. » Ils vont plancher sur deux points épineux : les montants des cotisations et allocations et

les critères de conventionnement. « Ce n'est pas simple. Il y a les questions de localité, de label... auxquelles les réponses ne sont pas binaires. Derrière, il y a l'idée de transformer notre modèle de production. »

Le collectif espère lancer

L'expérimentation du marché du Lavoir

En septembre 2021, Mathieu Yon a lancé un dispositif innovant au marché du Lavoir de Dieulefit. Le maraîcher proposait, avec une dizaine de producteurs, trois prix : juste (prix de revient), solidaire (30 % plus cher) et accessible (30 % moins cher). Le surplus était reversé à une caisse, également abondée par un dispositif similaire mis en place dans une boulangerie et un marché de communes voisines. « Ça a bien fonctionné, conclut Julie Yon. Le système global était à l'équilibre mais on était déficitaire au Lavoir, notamment parce qu'on a fait en sorte de toucher les publics défavorisés et qu'on ne s'était pas installé dans ce quartier par hasard. » En décembre dernier, l'expérimentation a pris fin. « On était allé au bout et on voulait se consacrer à la Sécurité sociale de l'alimentation. »

une phase pilote fin 2024 avant une généralisation à la communauté de communes. « Comme pour la santé avec la Sécu, l'alimentation deviendrait une affaire collective. Là-dedans, il y a éminemment une question de santé publique, souligne celle

qui est infirmière de métier. L'obésité, le diabète ou encore l'hypertension sont des maladies liées à l'alimentation, que l'on retrouve davantage dans les populations les plus précaires. »

PAR CLARA GUICHON,
LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ



En quête de demain

fête ses 3 ans !



Le saviez-vous ?

Le supplément que vous tenez entre vos mains se trouve aujourd'hui chez tous les marchands de journaux de France.

Et c'est le 6^{ème} d'une longue série !

Lancé en 2021, *En quête de demain* est le fruit d'une **collaboration inédite entre 52 titres de la presse quotidienne régionale**.

Toute l'année, les rédactions travaillent de concert. Accompagnées par Sparknews, elles rédigent des articles consacrés aux enjeux écologiques et sociaux de nos territoires et aux initiatives qui y répondent. Ensuite, elles mettent tout en commun !

Ainsi, vous pouvez découvrir des projets et des personnalités inspirantes de votre région, mais également d'autres régions de France, qui œuvrent pour **une transition des territoires juste et durable**.

Agriculture, alimentation, eau, énergie, mobilité, habitat, biodiversité, océan, forêts, économie circulaire, santé, inclusion... toutes les dimensions qui peuvent toucher notre quotidien sont abordées.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous
le 27 novembre pour la prochaine édition !

Depuis 2021, En quête de demain c'est...

242	13,6	7
articles partagés	millions de lecteurs dans sa version papier	millions de lecteurs dans sa version digitale



En quête de demain est une opération initiée et coordonnée par Sparknews. Acteur pionnier du journalisme de solutions et de l'impact positif, Sparknews fait émerger de nouveaux récits auprès des médias, des acteurs de la culture et des entreprises.

À Mouans-Sartoux, un parcours original pour s'appropriier sa ville

Ici, où l'on peut glaner des plantes aromatiques dans les rues ou jardiner dans des potagers citoyens, une designeuse a pensé des itinéraires de balades touristiques originaux. On a fait le test.

« Explorer la ville avec son estomac. » C'est la promesse qui s'affiche sur la carte XXL, dépliée entre nos mains en cet après-midi printanier. La balade débute face à la mairie de Mouans-Sartoux. Posée entre Cannes et Grasse, cette ville aux 10 000 habitants fait office d'incubateur d'idées pour la transition écologique. En tête : la conversion, dès 2012, de ses cantines au bio, avec création d'une régie agricole. Potagers citoyens, ateliers cuisine, démocratie participative... Les projets poussent ici comme les herbes folles.

« Regardez : c'est sur ce parking qu'on faisait sécher le blé au XIX^e siècle, après l'avoir lavé juste ici », entame Michel Gourdon, pointant du doigt quatre bacs, creusés dans la pierre le long du lavoir, aujourd'hui à sec. Ex-directeur des affaires culturelles, cet historien a participé à l'élaboration des trois parcours « Dévorer la ville », lancés l'été dernier et créés par la designeuse Chloé Adelheim, alors étudiante à l'École nationale supérieure de création industrielle de Paris.

S'approprier la ville

« Je vivais en région parisienne et je connaissais Mouans-Sartoux, souvent citée en exemple. Pour mon projet de diplôme, j'ai arpenté la ville des mois, vécu chez l'habitant et je me suis rendu compte que, même si l'approche intéressait des journalistes japonais ou des élus roumains qui venaient se former ici, les Mouansois n'étaient pas forcément au courant, pour peu qu'ils n'aient pas d'enfants à la cantine », retrace Chloé Adelheim.

« Il y a les déjà convaincus qui adhèrent à tout, et ceux qui se disent : "C'est pas pour moi". On veut qu'ils s'approprient la ville », abonde Charlie Chauffert, employée de la Maison d'éducation à l'alimentation durable (MEAD). Pour cela,



Dans les ruelles de la vieille ville, le parcours nous guide vers des jardinières où glaner librement des plantes aromatiques.

(Photos Franck Fernandes/Nice-Matin)

les cartes « Dévorer la ville » sont offertes dans divers lieux et des briques ocres, garnies d'informations, ont envahi l'espace public. Dans les ruelles de la vieille ville, la carte nous fait stopper devant les jardinières « Incroyables comestibles » du collectif citoyen Mouensemble. Lancé en 2008 en Angleterre, le concept vise à créer une abondance de nourriture à glaner en milieu urbain. Sous un ciel de guirlandes multicolores, sauge et menthe s'offrent aux passants ; plus loin : quelques blettes, des choux... Puis on découvre l'existence d'un « four à pain communal ». « La dernière fois qu'il a été allumé, c'était à Noël pour le Centre communal d'action sociale. Quand il descend en température, c'est l'idéal pour cuire des gâteaux, des gratins. On lance alors un appel sur nos réseaux pour que les habitants en profi-

tent », égraine Charlie.

Potagers et poulaillers partagés

Derrière l'hôtel de ville, dans le parc du Château, les anciennes écuries, transformées en musée, exposent des vestiges du passé rural local, en accès libre. Un inventaire à la Prévert où se croisent corbeilles à fleurs du temps où les cultures de jasmin embaumaient le coin, moulin à huile, pressoir à raisins... « Du XVII^e au milieu du XX^e siècle, Mouans-Sartoux était agricole. Les paysans ont représenté jusqu'aux trois-quarts de la population », retrace Michel Gourdon.

Alors que l'agriculture ne concerne aujourd'hui plus que 0,1 % des actifs, le parcours nous guide vers des lieux qui ravivent l'autonomie alimentaire locale. En lisière d'un lotissement, on débou-

che sur le vaste jardin pédagogique de la MEAD. Pieds de fève chargé de cosses et massifs de bourrache y jouxtent un poulailler, géré par la centaine d'habitants de la démarche municipale Le citoyen nourrit la ville. « Sans l'engagement de la ville, ça serait un lotissement. Là, ce sont des terres agricoles », sourit Michel Gourdon.

De l'idée mais des limites

Dans cet écrin de verdure, ouvert à tous, on croise Catherine en pleine repique de fenouils et de céleri rave sur l'une des parcelles partagées. Cette Mouansoise sans emploi, qui vit en appartement, y passe « beaucoup de temps ». « Je cherchais un bout de terre mais ce n'était pas dans mes prix. Ici, je trouve de l'apaisement et du partage. On a un planning, on se répartit les récoltes », explique-t-elle. Une partie des blet-



Escale dans les potagers citoyens de la ville où Catherine, qui vit en appartement, est en pleine plantation.

tes, petits pois et autres salades nourrit aussi l'épicerie sociale de la commune, devant laquelle notre balade s'achève, après une visite aux oliviers jouxtant la voie ferrée. Entre bitume et dépaysement, le circuit invite à regarder la ville autrement. Seul bémol : sans guide, la déambulation avec la carte reste plutôt hasardeuse. « Pour faire décoller la démarche, il faudrait plus de médiation ou un meilleur fléchage », reconnaît Charlie Chauffert. « L'idée, c'est que ces cartes servent de support de lecture du territoire : pour l'office de tourisme, la médiathèque, les enseignants... », détaille la designeuse Chloé Adelheim, qui développe en ce moment le même genre de médiation pour La Fabrique végétale, une ferme en agroforesterie située en Seine-et-Marne.

PAR AURÉLIE SELVI,
NICE-MATIN

Quitter la ville pour mieux vivre en lien avec la nature : le choix fait par les Jimenez dans le Lot-et-Garonne

David et Lorraine Jimenez coulent des jours heureux. Auparavant juriste et infirmière en région parisienne, ce couple de trentenaires a tout quitté pour créer la ferme de Pérouti à la Sauvetat-sur-Lède, dans le Lot-et-Garonne.

Ici, pas de labour ni d'intrant, la terre est travaillée grâce aux moutons, ânes et

cochons vivant au milieu des 300 hectares de céréales anciennes.

Polyculture-élevage

Un système de polyculture-élevage qui semblait évident pour ces jeunes agriculteurs désireux de redonner du sens à l'agriculture en travaillant le sol le plus naturellement possible.

Propriétaires du Fournil municipal de Thézac depuis fin 2023, qu'ils ont racheté avec Valérie Labbé, leur associée, ils peuvent désormais fabriquer leur pain bio et ainsi, boucler la boucle en maîtrisant l'ensemble de la chaîne.

PAR LUCY WARNOCK,
LA DÉPÊCHE DU MIDI



David et Lorraine Jimenez coulent des jours heureux dans leur ferme en polyculture-élevage.

(Photo Lucy Warnock)



FranceterredeLAIT

NOURRIR AUJOURD'HUI

& DEMAIN

En cette Journée Mondiale du Lait, célébrée le 1^{er} Juin et initiée par la FAO*, la filière laitière française met à l'honneur les femmes et les hommes qui font le lait :

« Nous, producteurs de lait, industriels privés et coopératives, distributeurs restaurateurs et fromagers, avons confiance en l'avenir parce que notre mission à tous est de garantir notre souveraineté alimentaire. Notre fierté est de vous proposer tous les jours de bons produits laitiers.

Face aux défis économiques, environnementaux et sociétaux, notre démarche de progrès France Terre de Lait réaffirme notre volonté de vous nourrir aujourd'hui et demain.

Retrouvez nos engagements sur franceterredelait.fr *»

* Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

photographie retouchée

franceterredelait.fr

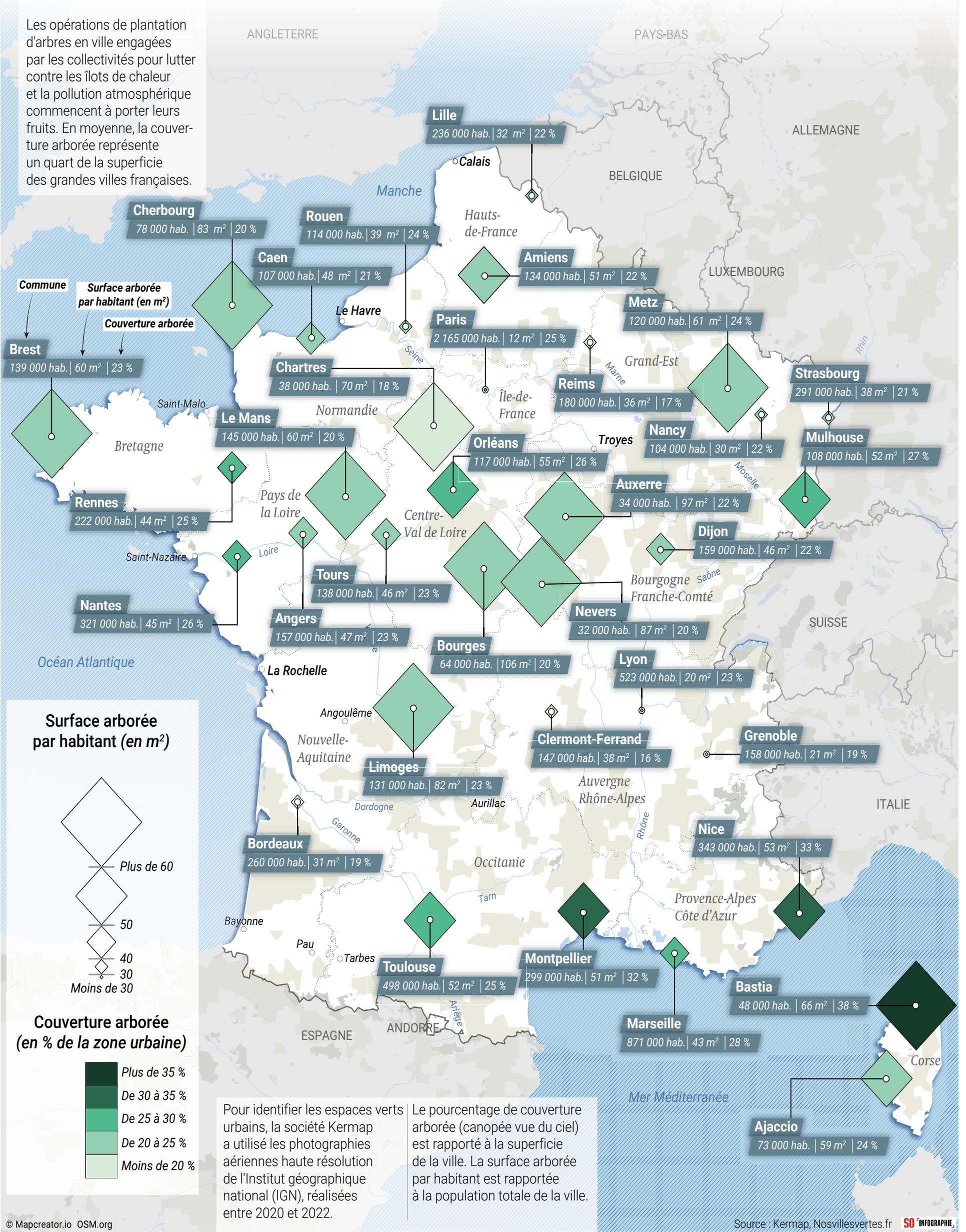


FranceterredeLAIT

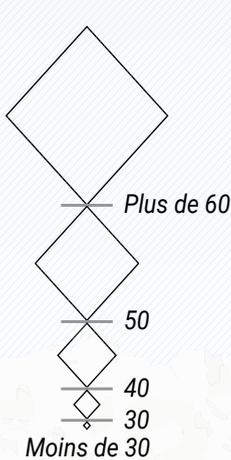


Le grand retour des arbres en ville

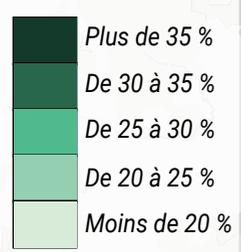
Les opérations de plantation d'arbres en ville engagées par les collectivités pour lutter contre les îlots de chaleur et la pollution atmosphérique commencent à porter leurs fruits. En moyenne, la couverture arborée représente un quart de la superficie des grandes villes françaises.



Surface arborée par habitant (en m²)



Couverture arborée (en % de la zone urbaine)



Pour identifier les espaces verts urbains, la société Kermap a utilisé les photographies aériennes haute résolution de l'Institut géographique national (IGN), réalisées entre 2020 et 2022. Le pourcentage de couverture arborée (canopée vue du ciel) est rapporté à la superficie de la ville. La surface arborée par habitant est rapportée à la population totale de la ville.

Au Nord-ouest, on fait du sport en respectant le littoral

C-monspot.fr renseigne sur les espèces susceptibles d'être rencontrées (oiseaux, phoques), ainsi que les bonnes pratiques à adopter en zones littorales, de la Normandie aux Pays de la Loire, sans oublier la Bretagne.

Char à voile, kayak, randonnée pédestre ou équestre, kitesurf... Comment pratiquer son activité de bord de mer, tout en préservant la biodiversité des sites marins naturels protégés

« Un oiseau dérangé plusieurs fois par jour consomme une grande quantité d'énergie qu'il aura en moins pour sa migration ou sa reproduction. » C'est en 2011 que Nicolas Daviau a commencé à s'intéresser aux sportifs. Chargé de mission Natura 2000, il intervient sur la baie de Goulven, une zone reconnue pour la pratique du kitesurf, du char à voile, ou encore de la randonnée, mais aussi un hot spot pour les oiseaux sauvages.

Il constate que les sportifs se renseignent en ligne sur les notions de sécurité ou d'équipement... « Par contre, il n'y avait aucune info environnementale proposée. Par exemple : rien sur le type d'oiseaux que l'on peut y croiser, rien sur leurs habitats ! Je me suis dit que nous devons nous impliquer, en tant que gestionnaires représentants de ces espaces. Pour mieux faire comprendre aux sportifs qu'un site naturel (plage, côte) est aussi un milieu vivant. »

« La nature bouge »

Nicolas Daviau fait alors la rencontre de Nicolas Le Corre, enseignant-chercheur à l'Institut universitaire européen de la mer (IUEM), qui mène une thèse sur les modes de gestion permettant une cohabitation harmonieuse entre les publics fréquentant les aires natu-

relles protégées. À leurs yeux, la création d'un outil numérique permettant de sensibiliser les pratiquants de sports de nature à la biodiversité du littoral est essentielle. « Comme la nature bouge, un oiseau peut nicher sur une île, et l'année suivante, sur la plage d'à côté. Il faut des informations actualisées », rappelle le chargé de mission.

Rapidement, une convention est signée avec l'Office français de la biodiversité (OFB). Gestionnaires d'espaces naturels de Bretagne, représentants d'associations naturelles, communautés de communes et l'École nationale de voile et des sports nautiques peuvent alors se coordonner. Le site c-monspot.fr voit officiellement le jour en 2016. Dans un premier temps, un panel d'une vingtaine d'espèces principales nichant sur divers périmètres de sensibilité (falaises, plages, ou îlots) est dressé. Puis, sont listées les zones de reposoir des phoques, et les oiseaux présents en période hivernale.

Cartographie selon les saisons

« Le site propose une cartographie interactive des espèces présentes sur les sites, selon les saisons. Des fiches détaillées permettent de mieux les reconnaître, et de découvrir leur mode de vie, leur niveau de vulnérabilité... Des recommandations de bonnes pratiques sont aussi faites pour éviter le dérangement, selon les sports pratiqués », résume Stéphanie Tachoire, coordinatrice mer à l'Office français de la biodi-



Nicolas Daviau, chargé de mission Natura 2000, répertorie les animaux se trouvant sur la côte mais aussi dans l'eau à proximité. Il renseigne ensuite le site C-monspot, que les sportifs sont invités à consulter pour adopter les bonnes pratiques.

(Photos Chloé Sartena)

versité, fière de constater que la fréquentation du site internet est en hausse depuis son lancement. Grâce à un travail mené sur les forums, puis le réseau social Facebook, C-monspot a comptabilisé plus de 48 000 connexions, générées par plus de 38 000 utilisateurs individuels, entre 2016 et 2023. « En moyenne, 1 800 visites mensuelles sont comptabilisées. »

Chargé de création de contenu et d'animation des ré-

seaux sociaux entre 2018 et 2023, Oscar Chuberre a été témoin d'un intérêt grandissant pour cette thématique de protection du littoral. « L'initiative a été bien reçue à 95 %, et surtout appréciée pour son contenu inédit, comme la cartographie des chemins de migrations des oiseaux. Les usagers se disent plus sensibilisés et reviennent sur le site. »

Détail important : le site web est actualisé chaque année grâce aux suivis scientifi-

ques réalisés par les différents gestionnaires d'espaces naturels et les associations. « Je trouve ça top de pouvoir mieux connaître les espèces de mon lieu de pratique, mieux comprendre ce que je dois faire pour les préserver », témoigne Alexandre Desparmet, jeune adepte de randonnée pédestre en Finistère Sud.

L'année dernière, à la demande des sportifs, C-monspot s'est même élargi aux régions Normandie et Pays de

la Loire. Aujourd'hui, même des administrations étatiques, à l'instar de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), l'utilisent comme site ressources, tout comme les enseignants de l'École nationale de voile et des sports nautiques, dans le cadre de la formation des futurs encadrants. Une preuve supplémentaire de son utilité. À quand d'autres régions ?

PAR CHLOÉ SARTENA, OUEST-FRANCE



Des colonies de phoques sont présentes sur les côtes bretonnes et normandes. Pour se reposer, notamment à marée basse, ils s'installent sur des reposoirs et apprécient généralement les petits îlots, les zones rocheuses, les plages de galets ou les bancs de sable.



Au printemps, la reprise des activités sportives sur les bords de mer coïncide avec la pleine saison de nidification d'oiseaux menacés comme les gravelots (ici dans les dunes et étangs de Trévignon, Finistère Sud), les huîtres-pie, les sternes ou encore les goélands. Ces espèces nichent à même le sol, sur des plages ou sur des îlots peu végétalisés.



Le vrai du faux : la loi ZAN contre la bétonisation

☞ C'est un sigle qu'on voit et qu'on entend partout : ZAN, pour zéro artificialisation nette. La loi impose à chaque territoire, d'ici à 2050, de rendre à la nature autant de surfaces qu'il ne lui prend pour bâtir des logements, des usines ou des routes. Un objectif louable mais des directives contestées.



De 1982 à 2018, les espaces artificialisés ont augmenté de 72 % en France métropolitaine, passant de 2,9 à 5 millions d'hectares. (Photo Nicolas Créach/Le Télégramme)

La loi ZAN vise à limiter les droits à construire en France

Extension des villes, développement des zones commerciales, création d'infrastructures de transports, de services, de loisirs... La France a artificialisé plus de 250 000 hectares de sols entre 2011 et 2021, perdant ainsi, chaque année, de 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers – l'équivalent de cinq terrains de football par heure, selon Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique. La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. À cette échéance, autant de surfaces qu'on ne lui en prend devront être rendues à la nature. L'effort sera progressif. Sur la période 2021-2031, les collectivités territoriales doivent déjà réduire de moitié leur étalement par rapport à la décennie précédente. Une commune qui a consommé 10 ha de terrain entre 2011 et 2021 devra, par exemple, se limiter à 5 ha pour la période en cours. À l'échelle nationale, cela représente 125 000 hectares à préserver de toute nouvelle opération d'aménagement, d'ici à 2031.

VRAI

Les maires sont majoritairement contre la loi ZAN

Les élus locaux sont d'accord avec ses objectifs : lutter contre le réchauffement climatique et les îlots de chaleur urbains (un sol artificialisé n'absorbe plus de CO₂), préserver la biodiversité, limiter l'imperméabilisation des sols et les risques d'inondations. Pourtant, beaucoup sont vent debout contre des directives qui, selon eux, en raréfiant le foncier disponible, vont accroître le coût des terrains et aggraver la crise du logement. Les maires des petites communes rurales sont les plus remontés. Ceux qui ont peu construit ces dernières années sont en effet contraints au même effort que ceux qui ont bétonné à tout-va, ce qui pénalise les plus vertueux, estiment-ils. Leur crainte, s'ils ne peuvent plus accueillir de nouveaux habitants, c'est de perdre leur école, leur médecin, leur boulanger... et de renoncer aux projets, faute de recettes fiscales. Le décret n°2023-1097 du 27 novembre 2023 relatif introduit une marge de manœuvre pour permettre aux territoires (régions, agglos) de prendre en compte les spécificités locales dans leurs documents de planification et garantit une surface minimale communale de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

VRAI
ET
FAUX

Le Zéro artificialisation nette va considérablement modifier l'architecture des villes et des bourgs

Beaucoup de Français vont devoir faire une croix sur leur rêve de maison neuve individuelle avec jardin, proche des commerces et services. Les solutions préconisées pour répondre aux besoins

de logements ? Densifier les bourgs en privilégiant les petits collectifs à étages, reconverter des friches (le pays en compte 170 000 ha) et rénover des logements vacants.

VRAI

FAUX Les projets de lotissement ont déjà ralenti

Là où il y a pénurie de logements – c'est notamment le cas en Bretagne – certaines communes ont, au contraire, mis un coup d'accélérateur pour produire de nouveaux lotissements avant que les documents d'urbanisme régionaux, intercommunaux et locaux

ne soient modifiés en vue de diviser par deux le rythme d'artificialisation. Un empressement à double tranchant car chaque collectivité sera redevable du foncier consommé depuis la promulgation de la loi, le 22 août 2021.

Certains grands projets échapperont à la loi ZAN

Axe ferroviaire Lyon-Turin et autoroute A69 dans le Tarn, aménagement des grands ports maritimes de Marseille et Dunkerque, rénovation de l'aéroport de Nantes-Atlantique, sites aéronautiques, réacteurs

nucléaires... L'exécutif a déjà exclu du dispositif 167 « projets d'envergure nationale et européenne » (dont 55 industriels), pour un total de 11 900 ha, qui échapperont au quota d'artificialisation accordé

à chaque région. 257 autres projets « non encore aboutis » devraient venir compléter cette première liste. La loi prévoit, en outre, une clause de revoyure au Parlement, en 2026.

VRAI

Les conséquences de la loi seront les mêmes dans toutes les régions

FAUX

L'effort de réduction sera identique mais le Grand Ouest, le bassin toulousain et le couloir rhodanien souffriront davantage de la raréfaction des terrains à bâtir à l'horizon 2030, selon le 7^e baromètre Arthur Loyd. Le réseau spécialisé en immobilier d'entreprise a calculé que 3 155 ha manqueraient à Toulouse, 2 302 à Bordeaux, 1 882 à Nantes et 1 780 à Rennes pour répondre aux besoins, sur un arc atlantique attractif. Sans compter l'érosion côtière qui, d'ici à 2050, pourrait contraindre les habitants de 5 200 logements du littoral à se replier dans les terres, selon un récent rapport du Cerema (450 000 d'ici à la fin du siècle).

FAUX

L'artificialisation des sols a abouti à la perte de près de 600 000 ha de terres agricoles en dix ans

Sur 596 000 ha de terres agricoles perdues entre 2006 et 2015, selon les statistiques ministérielles de l'Agreste, 39 % sont devenus des sols naturels ou forestiers. Et, sur les 61 % qui ont été artificialisés, seuls 44 % ont été bétonnés (parkings, routes, places). Les 56 % restants ont été transformés en parcs et jardins publics, terrains de sport, chemins (...) et ont donc gardé leur perméabilité.

Pour l'électricité, vous avez le choix :

verte

verte

Depuis 2016, pour mieux vous accompagner dans la transition énergétique, ENGIE propose uniquement une électricité verte, certifiée à 100% par des garanties d'origine renouvelable, pour tous ses nouveaux contrats*



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

*Électricité verte : pour tout nouveau contrat d'électricité souscrit par un client particulier, à l'exclusion des offres Classique, de l'offre Elec Référence Essentielle 1 an et de l'offre d'électricité Happ-e, ENGIE achète l'équivalent de la quantité d'électricité consommée par le client en Garantie(s) d'Origine émise(s) par des producteurs d'énergie renouvelable. Une Garantie d'Origine certifiée que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique.
ENGIE : SA AU CAPITAL DE 2 435 285 011€ - RCS NANTERRE 542 107 651.

Un logement accessible avec un grand A en Dordogne

La construction atypique d'une architecte en Dordogne a fait des émules. Pas chère, facile à bâtir, écologique... Selon ses adeptes, cette maison triangulaire répond aux défis de demain.

Une véritable communauté s'est créée autour de cet habitat atypique. Ils sont près de 50 000 membres sur le groupe Facebook « La maison en A ». Sur le site officiel, la carte recense des dizaines de projets : ici, le permis de construire est accepté ; là, le terrain vient d'être acheté. Tous ceux que nous avons contactés citent la même inspiration : « Vous connaissez Elizabeth ? [...] On a vu le reportage d'Elizabeth. » Gourou ? Pas vraiment, l'architecte septuagénaire serait plutôt un esprit libre, voire rebelle. En 2013, après avoir baroudé ici et là sur des chantiers, Elizabeth Faure s'installe à Lusignac en Dordogne et se lance dans la construction d'une maison qu'elle a en tête depuis quelques années. « Je n'ai rien inventé, la maison en A existe depuis la nuit des temps. »

Ce « Toblerone géant », comme certains aiment à le décrire, est un assemblage de triangles en bois équilatéraux qui servent à la fois de charpente et de murs. Ils sont ensuite recouverts de tuiles en bitume ou d'un bac en acier. « Je n'avais jamais construit de maison seule, mais je savais que ça serait simple », assure-t-elle. Aidée ponctuellement par des amis, elle parvient à boucler la structure de 180 m² en à peine trois mois. Grâce à sa détermination – elle répète sans cesse que « tout est possible ! », Eli-

zabeth prouve qu'on peut devenir propriétaire avec relativement peu de moyens. « Mon budget était de 40 000 euros. C'est une solution pour ceux qui ne peuvent pas contracter de crédit. »

Des milliers de visiteurs

Aujourd'hui, l'utopie d'Elizabeth a dépassé les frontières de la Dordogne grâce au film documentaire réalisé par son amie Morgane Lannay, *La Maison en A*. Ensemble, elles ont organisé des projections partout en France. Jusqu'à attirer l'attention des médias en 2020. En plein confinement, des milliers de Français en difficulté financière ou pas, bricoleurs ou novices, ont vu dans la maison en A leur logis idéal.

L'architecte, adepte du mantra « carpe diem », n'avait pas anticipé cet engouement. « Ça a fait un buzz monumental. J'ai eu des visiteurs tous les jours chez moi non-stop pendant plusieurs mois. » Elle les accueille tous, répond à leurs questions et partage ses tuyaux. Puis elle retrouve sa tranquillité en créant une chaîne YouTube avec des tutoriels sur tous les sujets : du permis de construire à la levée des triangles, en passant par les madriers et l'étude thermique.

Ces vidéos sont très utiles pour Pauline et Sylvain, trentenaires, tombés amoureux de la maison en A. « On a trouvé un terrain en forêt en

La maison en A d'Elizabeth Faure, à Lusignac, en Dordogne.



Dordogne. Notre rêve était d'avoir une belle hauteur sous plafond et de la surface. On veut tout faire tout seuls, sauf la pose des charpentes, mais ce n'est pas si simple en n'étant pas bricoleur. » Le couple, qui échange régulièrement avec d'autres auto-constructeurs de la communauté, espère avoir fini d'ici un an et demi.

Un habitat écolo

Florian et Gilliane se sont d'abord essayés à la « tiny house », autre habitat atypique. Cette « maison minuscule » (littéralement) est généralement construite en bois et conçue pour être dé-

placée sur remorque. Une première étape avant leur maison en A. « On a vu comment construire une maison ossature bois et on a déjà les outils, donc si on suit le même modèle qu'Elizabeth, ça devrait aller. »

Pour réaliser leur projet, ces Bordelais ont dû migrer en Dordogne. C'est à Eygurande-et-Gardedeuil qu'ils ont trouvé le terrain de leurs rêves et obtenu un permis de construire. Échaudés par des expériences passées, ils souhaitent être autonomes et ne pas contracter d'emprunt. Sur leur terrain de 6 000 m², ils rêvent d'une vie

plus proche de la nature.

Elizabeth Faure se réjouit que de nombreux jeunes aspirent à une vie plus sobre et vante les intérêts écologiques de la maison. « C'est sur pilotis, donc il y a moins d'emprise au sol, le bac acier peut durer 100 ans et il est facile de mettre des panneaux solaires et de récupérer l'eau du toit. » Mais son utopie se heurte à certains freins. En 2021, la Communauté de communes du Pays ribéraçois, où elle est installée, a adopté un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui n'autorise plus les pentes de toitures supérieures à 35 %.

« Ce règlement n'est pas dirigé contre les maisons en A en particulier », assure Francis Lafaye, le vice-président. « J'ai entendu que ça allait défigurer le paysage, mais les pavillons actuels ne sont pas pérennes. Cet habitat résout un problème de logement, il faut laisser faire les personnes motivées qui ont envie de construire leur maison », tranche Elizabeth Faure. Et de conclure : « J'ai 75 ans. Le but de ma vie a été de faire quelque chose pour ceux qui n'ont pas de toit. Je peux mourir tranquille. »

PAR EMMA GOUILLE, SUD OUEST

Avec Covoit'Go, Brocéliande Communauté réhabilite le « stop »

Faire du stop, pouce en l'air. Du moins organiser cette pratique pour que les habitants puissent se déplacer en milieu rural. L'idée pourrait prêter à sourire. Et pourtant, ça existe à Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine), aux portes de la forêt de Brocéliande, à l'ouest de Rennes. Mieux : ça roule ! Robin Clavard, chargé de mission mobilités, fait la visite. « Brocéliande communauté est la plus petite communauté de communes de tout le département. On est en milieu rural. Avec d'un côté Rennes et de l'autre Ploërmel. Évidemment, le transport est un sujet de préoccupation pour de nombreux habitants. » Surtout, deux de ses communes (sur huit), Saint-Péran

et Maxent (respectivement 418 et 1 467 habitants) ne voient jamais passer les bus. Murielle Douté-Bouton, maire de Plélan-le-Grand et vice-présidente en charge de la transition et des mobilités, enchaîne. « On a réalisé un diagnostic de territoire en 2020. Conclusion : peut mieux faire... Ce qui était tout sauf une surprise. [...] Mais nous avons un tout petit budget. Développer les transports en commun sur des territoires comme le nôtre, c'est extrêmement cher. C'est pour ça qu'on est partis sur un bouquet de solutions. » Et des expérimentations, comme celle qui a conduit à remettre au goût du jour une pratique vieille comme les routards : le « stop ». « Ce qui



Robin Clavard devant une des quatre bornes « Covoit'Go » installées. (Photo Christian Veyre)

a fait débat, c'est la question de la sécurité. On a décidé de parier sur la solidarité entre les habitants. » Côté passage, le potentiel était là.

« On a fait un comptage précis. Chaque jour, le flux de véhicule oscille entre 2 500 et 3 000 véhicules sur les deux bouts de départementales concernées. Et la moyenne, c'était seulement 1,3 personnes par véhicule », poursuit Robin Clavard. En clair, il y a de la place ! À condition de pouvoir s'arrêter, et de se faire confiance.

Un dispositif léger et gratuit

L'aménagement est léger. « On a positionné quatre arrêts, explique ainsi Murielle Douté-Bouton. Tous sont équipés d'un panneau lumineux et d'un boîtier de commande. Le tout agrémenté d'un petit banc et surmonté d'un panneau solaire

pour être autonome en énergie. Et comme les bornes ont un pied béton, on peut les déplacer facilement. » Coût total de l'opération : 18 000 € subventionnés à 80 % par l'Ademe et la Mutualité Sociale agricole (la MSA). Presqu'un an après le lancement (en juin 2023), les résultats sont encourageants. « En moyenne, on est à une vingtaine de trajets par semaine, et le temps d'attente tourne autour de 4 à 5 mn. » Le dispositif Covoit'Go (c'est son nom) fonctionne 24 h/24 et 7 j/7. L'appli de réservation, elle, a été remplacée par un groupe Facebook. A ce jour, 200 personnes utilisent ce service régulièrement.

PAR CHRISTIAN VEYRE, OUEST-FRANCE



ON PEUT FAIRE BASSE CONSOMMATION ET HAUT NIVEAU DE CONFORT À TOUS LES ÉTAGES



La rénovation énergétique est le chantier du XXI^e siècle. En Europe, 85% des bâtiments existants doivent ainsi être modernisés⁽¹⁾. Chez Saint-Gobain, la rénovation énergétique est au cœur de notre savoir-faire. Chaque jour, nous imaginons des solutions innovantes⁽²⁾ pour les professionnels et les particuliers avec des matériaux plus légers et à faible impact carbone, des isolants à haut rendement énergétique, des vitrages de haute technologie pour réduire l'empreinte environnementale des immeubles collectifs et des maisons individuelles et améliorer le bien-être et la santé des habitants. Concevoir des solutions pour des bâtiments plus confortables, plus économes en énergie et en ressources, c'est le défi que nous nous engageons à relever pour une construction toujours plus durable.

[SAINT-GOBAIN.COM](https://www.saint-gobain.com)

(1) Étude Commission européenne 2024. (2) Retrouvez toutes les informations concernant notre engagement pour une construction responsable : <https://www.saint-gobain.com/sites/saint-gobain.com/files/media/document/2021-06/net%20zero%20carbon%20roadmap.pdf>.

Deux modes d'emploi pour végétaliser les cours de récré

Face à l'augmentation de la fréquence des vagues de chaleur et des inondations, et si l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique se jouaient aussi dans les cours de récré ?

En France, de 2010 à 2020, une surface équivalente à « près de 5 terrains de football » a été bétonnée toutes les heures, selon le ministère de la Transition écologique. Alors que le changement climatique accentue sa pression, il y a enjeu à faire marche arrière. Car sols artificialisés riment avec érosion de la biodiversité, aggravation du risque inondation, et limitation du stockage de carbone par les végétaux. Pour y répondre, petites et grandes villes sont nombreuses à – notamment – verdir leurs cours d'école. Comment se lancer ? Quels écueils éviter ? Zoom sur deux méthodes.

① La méthode municipale

C'était en 2021, pendant les grandes vacances. Derrière le portail de l'école maternelle des Baous, à Vence, une petite révolution végétale s'opérait. Cet été-là, la commune des Alpes-Maritimes aux 18 000 habitants retirait le revêtement de caoutchouc d'un premier établissement scolaire. À la place : copeaux, rondins et totems en bois, ainsi que 6 arbres, dont chaque classe a la responsabilité. Un nouvel environnement aujourd'hui adopté par les élèves, après un démarrage en demi-teinte. « Nous avons préparé le projet en pleine période Covid, les réunions avaient lieu en visio, pas la meilleure solution... Seuls quatre parents avaient participé à la consultation », se souvient Jérôme Bucher, alors directeur des services techniques de la commune.

Aujourd'hui en poste à Meyzieu, une ville de 32 000 habitants près



À Vence, dans les Alpes-Maritimes, les enfants de la maternelle des Baous se sont appropriés les totems en bois et s'en servent comme sautoir.

(Photo d'archives Eric Ottino)

de Lyon, le fonctionnaire analyse : « La première étape d'un tel changement, c'est de créer un projet pédagogique autour dès la rentrée, pour que tout le monde se sente concerné : enseignants, parents, enfants, mais aussi les équipes du périscolaire, d'entretien de l'école. Ensuite, vient le temps de l'arbitrage budgétaire. Et des leviers existent. À Vence, une grande part (76 000 euros) du financement a été allouée par l'Agence de l'eau, avec comme condition sine qua non que l'eau retourne à la terre et non plus au réseau d'évacuation », détaille-t-il.

Et la magie a finalement opéré avec « moins de bobos », « une ambiance

plus calme », « de nouvelles habitudes de jeux », l'installation d'un hôtel à insectes, l'intervention en juin de la Ligue de protection des oiseaux... Et le début d'une nouvelle dynamique : « On monte un dossier dans le cadre de l'initiative gouvernementale "Notre école, faisons la ensemble". L'objectif, c'est financer du mobilier (environ 20 000 euros) pour faire classe dehors dès la rentrée prochaine, c'est la continuité ! », abonde Nathalie Delouche, directrice de l'école et adjointe à l'éducation.

À Meyzieu, Jérôme Bucher, l'ex-Azuréen, espère même aller plus loin. « Une cour est utilisée environ 150

jours sur 365 par an. Ce qu'on aimerait développer ici, ce sont des cours végétalisées à double usage : en espace de récréation les jours de classe, et ouvertes en version parc les mercredis et week-end pour que les enfants continuent d'en profiter. » En pleine réflexion, la ville songe à s'adjoindre les services d'une association locale, spécialisée dans l'accompagnement de ce type de projet.

② La méthode associative

À Saint-Martin-Vésubie, village rural de quelque 1 400 âmes frappé de plein fouet par la tempête Alex en

2021, la cour de l'école élémentaire va aussi changer d'allure. Mais cette fois, c'est une association qui a planté la première graine. Engagée dans la transition écologique en ruralité, l'équipe des Potagers de la Vésubie est allée taper à la porte de l'établissement de sa commune avec un projet, à son échelle : implanter, d'ici la rentrée 2024, quatre carrés potager dans la cour. Dans un second temps : une serre, un récupérateur d'eau, un composteur...

« L'accueil de la direction de l'école a été formidable ! On est ensuite allés voir la municipalité, en novembre, qui nous a suivis avec une première subvention de 1 500 euros », détaille Hélène Martin, fondatrice de l'association. Pour boucler le budget, qui se chiffre à environ 3 000 euros, les bénévoles activent le système D : négociation avec les jardineries du coin, demande de subvention à la Maif, au Lion's club...

Seul écueil à anticiper : « Notre souci principal, c'est d'arriver à pérenniser le jardin. Pour cela, il faut que tout le monde se l'approprie, que les récoltes soient partagées, que l'on trouve des volontaires pour l'entretenir l'été », explique Hélène Martin. D'ici la fin de l'année scolaire, de petites jardinières ouvriront le bal en accueillant des framboisiers, « pour que les enfants puissent croquer dans les fruits en attendant de voir leur cour davantage changée à la rentrée. »

PAR AURÉLIE SELVI,
NICE-MATIN

Pour aller plus loin, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement propose un mode d'emploi en ligne : Pourquoi et comment végétaliser les cours d'école.

À Saint-Joachim, le cimetière produira bientôt de l'énergie

L'idée de départ, c'était de couvrir le cimetière de Saint-Joachim (Loire-Atlantique) pour limiter les inondations l'hiver et aussi récupérer l'eau de pluie, notamment pour arroser le terrain sportif voisin. Mais la commune, située au cœur du Parc naturel régional de Brière (au nord de Saint-Nazaire), a vu plus grand. Pourquoi ne pas recouvrir le cimetière de panneaux ? L'idée a fait son chemin. Rapidement... En effet, depuis 2008, la municipalité s'est

déjà lancée dans une politique de développement du photovoltaïque. Ni une, ni deux, l'association BrièreEnergie se constitue autour d'une quinzaine de personnes. « L'objectif, c'était d'aider la municipalité à trouver des habitants volontaires pour financer leur achat », se rappelle Philippe Renoux, son vice-président. « Les Briérons financent l'achat des panneaux via la municipalité, et récupéreront leur augmentation d'impôt sous forme

d'électricité redistribuée sur une boucle d'autoconsommation collective. »

La Ville produit deux fois plus d'électricité qu'elle n'en consomme

Si tous les foyers équipés d'un compteur Linky peuvent s'y raccorder, environ 500 foyers se sont aujourd'hui manifestés. « On table sur 1 000 », assure Philippe Renoux. Dans ce projet, la Ville, propriétaire de la centrale, est fournisseur d'électricité. L'association, elle, est la

« personne morale organisatrice ». C'est elle qui fait le lien entre habitant, production, et répartition. « Le projet du cimetière est le point d'orgue de notre politique de développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics », affirme Jacques Cochy, adjoint à l'environnement. Depuis une quinzaine d'années, huit bâtiments ont été recouverts de panneaux : écoles, bureau de Poste, salles de sport, services techniques... Aujourd'hui, la Ville produit



Dans la commune, on se félicite d'auto-financer le développement des énergies renouvelables. (Ville de Saint-Joachim - vue d'architecte)

deux fois plus d'électricité qu'elle n'en consomme ! Alors, si jadis l'initiative a pu surprendre (même l'édile de l'époque était frileux), aujourd'hui on vient de toute la France pour découvrir le modèle de cette petite commune en route vers l'autono-

mie énergétique. « Tous les investissements réalisés jusqu'ici, soit environ 2 millions d'euros, ont été auto-financés par les productions, en aucun cas par l'impôt ! », insiste la mairie.

PAR EMILIE WEYNANTS,
OUEST-FRANCE

Nord : pour réutiliser les déchets, Ecopal fait matcher les industries

Née en 2001, la structure dunkerquoise facilite les synergies entre entreprises pour réemployer les déchets. Un modèle d'écologie industrielle et territoriale, alors que le Dunkerquois est en pleine effervescence.

La Foire aux huîtres de Dunkerque, millésime 2022. Amateurs et passionnés se donnent rendez-vous pour cet événement populaire qui souffle alors ses 36 bougies. On y retrouve plusieurs tonnes de mollusques en exposition, et une question qui coule de source : que fait-on de ces coquilles ?

« En général, elles sont triées et enfouies à la décharge. On connaissait l'entreprise Écailles de Mer, basée non loin de Dunkerque à Killem, qui transforme ces déchets via différents types de broyage pour en faire de l'alimentation animale, du fond d'aquarium ou du paillage. On a pris l'initiative de rassembler ces coquilles et d'assurer les transports à l'époque vers l'entreprise », raconte Damien Marez, responsable de projets pour Ecopal.

Économie circulaire

Cette association a été créée en 2001, à l'initiative notamment de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), pour fédérer les acteurs locaux autour de l'écologie industrielle et territoriale (EIT). De quoi parle-t-on ? Il s'agit de l'un des sept piliers de l'économie circulaire définis par l'Ademe.

L'objectif : favoriser la mise en place de synergies entre différentes industries, et, dans le cas d'Ecopal, la réutilisation de déchets. « En



Ecocem est installée à quelques centaines de mètres du géant ArcelorMittal, à Dunkerque. Un gain énorme sur le plan logistique.

(Photo archives Edouard Bride / La Voix du Nord)

France, on est considéré comme des pionniers en la matière. Il existait pourtant déjà une synergie dès 1962 entre les géants ArcelorMittal et EDF », se remémore le responsable.

Ecopal est passée de 17 à plus de 100 membres depuis ses débuts. Comment expliquer cette accélération ? Damien Marez met en exergue la prise de conscience récente autour du sujet : « Aujourd'hui, on connaît les conséquences de la géopolitique,

les effets du changement climatique, ce sont de réels facteurs. Prenez la guerre en Ukraine, qui a impacté l'approvisionnement en matières premières. Les industries locales travaillent ensemble pour justement apporter une solution supplémentaire. »

Un gain financier et environnemental

Un gain considérable pour ArcelorMittal, par exemple, qui peut transformer les laitiers produits par ses hauts

fourneaux en ciment vert chez l'entreprise voisine Ecocem. « Mais il n'y a pas que ça. On constate aussi une quête de sens au travail chez les nouveaux salariés qui arrivent, une volonté de s'impliquer sur le volet environnemental. Le sujet n'intéresse pas seulement la nouvelle génération d'ailleurs, mais aussi les profils expérimentés en entreprise qui ont fait le tour de leur domaine », remarque Damien Marez.

Il faut en outre reconnaître

que le Dunkerquois est le laboratoire idéal pour de telles synergies. On le rappelle, pas moins de 20 000 emplois vont y être ouverts dans le sillage des implantations de Verkor et Prologium, spécialisées dans la production de batteries électriques.

Quel rôle joue Ecopal ? « Nous, on est juste des facilitateurs. Parfois, on peut aller de l'avant, on a une fonction au sein de l'association qui consiste à scruter toutes les synergies potentielles dans

la réutilisation des déchets. On travaille beaucoup avec les membres de l'économie sociale et solidaire », développe le responsable.

Il poursuit : « Ça peut se réaliser d'une manière très simple. On réunit différents acteurs autour d'une table avec une fiche où ils indiquent ce qu'ils ont et ce qu'ils veulent. Et on regarde si ça matche. » Cette méthodologie s'exporte actuellement au Canada et en Belgique. Ecopal sert également de vitrine pour d'autres agglomérations qui souhaitent reproduire ce modèle ailleurs en France.

Cap sur le recyclage des EPI

Ecopal ne manque pas de projets pour les années à venir. La structure doit également animer le réseau régional de l'EIT pendant trois ans, une belle récompense qui permettra de fournir une aide et une méthodologie aux projets similaires. Mais Ecopal travaille surtout au recyclage des équipements de protection individuelle (EPI). Pour l'heure, le sujet n'en est qu'à l'étude de faisabilité, assure Damien Marez. « Il existe déjà des recyclages mais très spécifiques. Pourtant, les gisements en EPI sont énormes ! Il faut voir comment on pourrait les démanteler. »

PAR DYLAN DEZ,
LA VOIX DU NORD

Réseau de chaleur : Chaumont est connectée à l'usine qui brûle les poubelles

La Ville de Chaumont (Haute-Marne), par l'intermédiaire de son délégataire (Cofely filiale d'Engie), a raccordé son réseau de chaleur au centre de valorisation énergétique qui brûle les déchets ménagers. Logements sociaux mais aussi immeubles privés, administrations, collèges, lycées, piscine... le réseau de chaleur, d'une capacité d'alimentation de 5 600 équivalents-logements, a tissé sa toile. Entre le centre de valorisation énergétique (usine d'incinération) et la chaufferie biomasse (bois), 80 % de l'énergie qui circule dans ce réseau est renouvelable. Ce qui vaut à la Ville de Chaumont le label Ecoréseau +.



L'usine d'incinération a débuté son fonctionnement en 1998.

(Photos Céline Clément)



Jacques et Catherine ont emménagé en juin 2023, dans la maison numéro 105.



Le planning des activités change toutes les semaines. Un panneau d'affichage centralise les propositions : sport-santé, atelier mémoire, repas partagé, jeux de société, goûter d'anniversaire...

À Valognes, le béguinage solidaire enchante les seniors

Dans un ancien hôtel particulier de la Manche, 26 logements ont été aménagés pour des habitants de plus de 60 ans ou porteurs d'un handicap. Les habitants expérimentent une autre forme de vivre ensemble.

Sophie Jouan a mis en route le café. Elle, c'est la « présence bienveillante » du lieu, seule salariée de l'association du Béguinage solidaire, du lundi au vendredi. Chaque matin, le café est prêt à 10 h, et les habitants peuvent venir partager un moment ensemble. Monique, Bernadette et Céline, respectivement 77, 72 et 85 ans, papotent autour d'une table du grand salon clair, qui donne sur le jardin. On l'appelle le « tiers-lieu », car c'est ici qu'ont lieu toutes les activités, ouvertes aussi aux personnes extérieures. Le planning est affiché dans le couloir et change toutes les semaines : sport-santé, atelier créatif, atelier mémoire, atelier d'écriture, repas partagé, jeux de société, goûter d'anniversaire... Ce mercredi, il est aussi inscrit « visite de la journaliste ». Car si le rendez-vous a été pris avec Sophie, coordinatrice et « facilitatrice » du béguinage, ce sont bien les habitants – ne dites surtout pas résidents ! – qui font le tour du propriétaire.

Un ancien hôtel particulier

Bâti il y a presque deux siècles et demi, cet ancien hôtel particulier a abrité des sœurs avant d'être bombardé en 1944. Racheté par l'association l'Espérance, il était d'abord destiné à accueillir une maison de re-



Bâti il y a presque deux siècles et demi, l'ancien hôtel particulier « Sivard-de-Beaulieu » est devenu un béguinage solidaire en janvier 2023. Ce bâtiment dispose de dix-huit appartements. Il y a aussi dix petites maisons construites autour.

(Photos Marylène Carre)

traite pour des personnes en situation de handicap. Mais le projet a avorté et le bâtiment est resté vide pendant trente ans. C'est en 2019 que la foncière Béguinage Solidaire rachète les lieux et entame un vaste chantier de réhabilitation pour 4 millions d'euros, soutenu par des mécènes, des bailleurs publics et des investisseurs privés. Des particuliers pouvaient contribuer au projet à partir de 100 euros.

Après dix-huit mois de travaux, la bâtisse peut ac-

cueillir ses premiers locataires en janvier 2023. Elle dispose de dix-huit appartements, du studio au T2, et dix petites maisons (six T2 et quatre T3) avec terrasse sur le terrain adjacent. Les loyers varient entre 300 et 900 par mois. « Il y a trois critères pour habiter dans ce lieu : être originaire du Cotentin, avoir un grand sourire et être à la retraite ou avoir un handicap, ici on les appelle des personnes extraordinaires », précise Tristan Robet, le fondateur de l'association

Béguinage Solidaire. Autrefois, en Europe du Nord, le terme de « béguinage » désignait un lieu de vie communautaire pour des femmes pieuses, veuves ou célibataires, les béguines. Dès le départ, le principe de base était l'indépendance liée à l'entraide. À la fin du XX^e siècle, certains de ces établissements ont été rénovés et convertis en logements pour des personnes âgées aux revenus modestes. Depuis quelques années, d'autres lieux inspirés de ce passé ont été

construits, appelés « béguinages solidaires ». Il en existe une douzaine en France, et un seul dans le département normand.

« On est des retraités actifs »

Le béguinage de Valognes compte 28 habitants, dont deux couples. Jacques et Catherine ont emménagé en juin la maison numéro 105. L'ancien professeur aux arts et métiers et la généalogiste ont accumulé une sacrée bibliothèque. Catherine ter-

mine un livre sur l'histoire de son village ; Jacques a invité ses voisins à une conférence sur Jules Pelouze, grand scientifique valognais. « On ne voulait pas partir en maison de retraite, où les gens paient et attendent tout... Ici, on prend des initiatives, on s'entraide entre voisins. On est des retraités actifs. »

Céline vit aussi avec son mari. Tous deux font partie des tout premiers habitants. « À l'époque, le chantier n'était pas encore terminé, précise-t-elle. Aujourd'hui, c'est magnifique. » Les époux ont habité Valognes pendant 53 ans, mais tous les anciens de leur quartier sont partis, et ils n'ont pas créé de lien avec les nouveaux venus. « Et puis, il y avait un escalier dans la maison, ça inquiétait nos enfants... », qui les ont convaincus de s'installer ici. Bernadette, elle, se sentait seule à Saint-Joseph, à sept kilomètres d'ici. Elle n'osait pas partir pour rester près de sa petite-fille, jusqu'à ce que celle-ci, devenue grande, lui dise : « Il faut partir Nadette ! » Elle insiste sur le côté solidaire du béguinage. « Cela veut dire partager, s'impliquer, ne pas rester enfermé dans sa maison. » Les trois copines se quittent à l'heure du déjeuner. Elles se sont donné rendez-vous à 15 h pour aller acheter des fleurs. Pas trop tôt car avant, « c'est l'heure de la sieste ».

PAR MARYLÈNE CARRE, OUEST-FRANCE

Dans le Gers, le bus dentaire ne désemplit pas

Un bus sillonne les villages ruraux du Gers afin de proposer un service de soins dentaires gratuits aux habitants. Mis en place par la Croix-Rouge, il a déjà accueilli plus de 555 personnes en moins d'un an.

L'affiche complet semaine après semaine. Dans quelques jours, le bus dentaire va souffler sa première bougie. Ce dispositif, lancé par la Croix-Rouge française, permet aux Gersois de bénéficier d'une consultation dentaire de 40 minutes gratuitement. Le camion fait étape dans neuf communes du département, deux jours par semaine (lundi et mardi, hors vacances scolaires).

Coordinateur du projet, le Gersois Sébastien Delmotte entend lutter contre la désertification médicale grâce à cet utilitaire : « On répond vraiment à ce besoin de soins. Les gens qui viennent n'ont pas vu de dentiste depuis 10 ou 15 ans. On arrive à ramener les gens vers le soin », se félicite-t-il. Ce matin-là, à Estang, à l'ouest du département, un accent chaleureux descend du camion : « Mon mari et moi venons de Belgique. Pour trouver un rendez-vous dans un cabinet privé, c'est compliqué ici. Ils ne prenaient pas de nouveaux clients ou il fallait attendre six mois pour une consultation. On a donc préféré venir tester ce bus », raconte Myriam.

Si le couple belge a réservé ses consultations deux mois à l'avance, durant la matinée, une autre patiente arrive pour une demande plus urgente : « Je viens car j'ai une dent de devant cassée et mon dentiste ne pouvait pas me prendre avant juillet », indique Jeanine, qui a pris son rendez-vous il y a huit jours.

Tout sourire à la sortie du cabinet ambulancier, elle semble avoir apprécié : « J'ai trouvé ça parfait ! Ils étaient très gentils et très compétents », se réjouit-elle. Un avis que partageait déjà son homologue belge quelques instants auparavant : « On est accueilli sur le ton de l'humour donc si on a une petite ap-



Deux étudiants en sixième année d'odontologie de Toulouse officient dans ce camion, épaulés par un dentiste à la retraite. (Photos DDM)

préhension du dentiste, elle peut être estompée par cette convivialité », indique Myriam, pas déstabilisée par les soins au sein d'un utilitaire.

La jeunesse au pouvoir... mais encadrée

Cette convivialité est insufflée par la jeunesse. Ce sont deux étudiants en sixième année d'odontologie de Toulouse qui officient dans ce camion : « Chaque semaine, ce sont deux nouveaux stagiaires qui prodiguent les soins dentaires. Ils savent déjà travailler car

ils sont à la fin de leur cursus scolaire et ils ont déjà effectué des remplacements dans des cabinets ou à l'hôpital », rassure Sébastien Delmotte.

Aujourd'hui, ce sont Loïc et TERENCE qui sont aux commandes. Pour eux, cette nouvelle expérience n'est que bénéfique : « On retrouve l'essence du métier et le côté humain. On est sur une patientèle qui a vraiment besoin de nous. On prend vraiment le temps avec eux, on sort du cadre du cabinet classique qui est beaucoup plus rapide et avec beaucoup plus de

pression », explique Loïc.

Pour rassurer les clients, un ancien dentiste assiste aux consultations : « Mon but c'est de n'intervenir qu'au dernier moment, si ça ne va pas. Autrement, il faut les laisser pratiquer. Ils ont sûrement davantage de connaissances techniques que moi mais je leur apporte l'expérience de mes 40 ans de pratique », commente Michel Viboud, désormais retraité.

Le bus dentaire a déjà croisé la route de 555 patients en moins d'un an, soit une moyenne de 12 à 17 clients par jour de consulta-

tion. Après une année de test grandeur nature, Sébastien se verrait bien étendre ce dispositif : « L'objectif est d'ouvrir un troisième jour dans la semaine pour aller soigner encore plus de Gersois sur le territoire », sourit le coordinateur du projet. En attendant un élargissement des disponibilités, le planning du bus est disponible jusqu'à la fin juin. Mais attention, les places prennent vite preneurs au cœur des vallons gersois.

PAR KÉLIAN COUDERC,
LA DÉPÊCHE DU MIDI



Les Gersois bénéficient gratuitement d'une consultation dentaire de 40 minutes.

(Photo DDM)



Le camion fait étape dans neuf communes du Gers.

(Photo Sébastien Delmotte / La Croix-Rouge)

Si c'était à refaire, ce serait plus vert.

Garantie Verte AXA⁽¹⁾

AXA finance jusqu'à 50 000 €⁽²⁾ supplémentaires
si la rénovation de votre bien suite à un sinistre
respecte des normes plus écologiques et plus durables.



(1) Pour plus d'informations sur la « Garantie Verte », rendez-vous sur <https://axalive.fr> - Communiqué de presse du 19 février 2024.

(2) Suite à un sinistre garanti (événements climatiques, catastrophes naturelles et incendie), AXA France finance jusqu'à 50% du surcoût lié aux équipements verts, limité à 10% du montant total du sinistre avec un plafond de 50000€. Sous réserve d'acceptation de l'expert sur l'éligibilité des travaux envisagés et à condition que l'assuré participe à hauteur du même montant qu'AXA France dans les travaux.

AXA France IARD • AXA Assurances IARD Mutuelles • Entreprises régies par le code des assurances. © Christopher Anderson.